







PPA Saint-Etienne 2022-2027

COPIL de validation du plan d'action

Organisation du COPIL

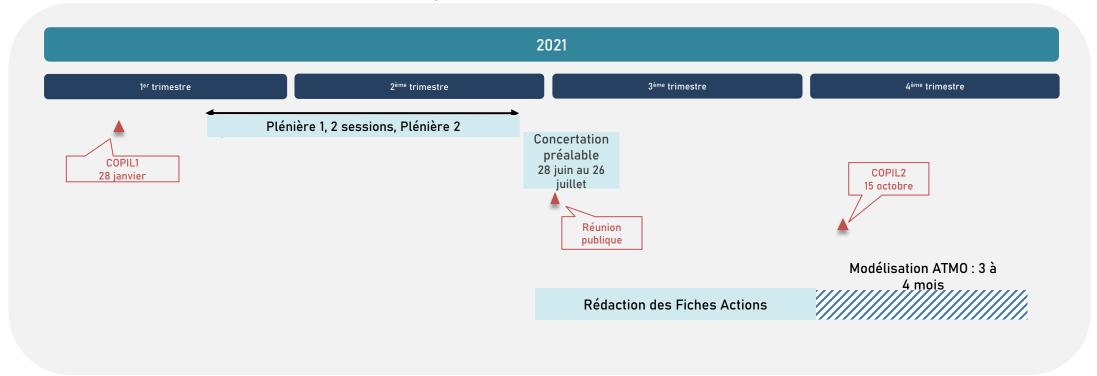
Mots d'introduction

- Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- Périmètre et objectifs du PPA3
 - Validation du périmètre du PPA3
 - Objectifs du PPA
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Retour sur le travail réalisé
 - Zoom illustratif sur une fiche action
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Travaux de scénarisation d'Atmo
 - Discussion
- Prochaines étapes et calendrier



Mots d'introduction

Rappel des étapes de la révision du PPA entre le COPIL de présentation (28 janvier) et le COPIL de validation du plan d'action (15 octobre)





Organisation du COPIL

- Mots d'introduction
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- Périmètre et objectifs du PPA3
 - Validation du périmètre du PPA3
 - Objectifs du PPA
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Retour sur le travail réalisé
 - Zoom illustratif sur une fiche action
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Travaux de scénarisation d'Atmo
 - Discussion
- Prochaines étapes et calendrier



Principaux enseignements de la concertation citoyenne







1 dossier de concertation

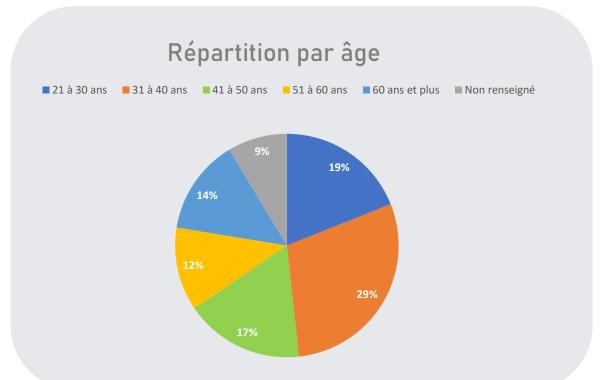


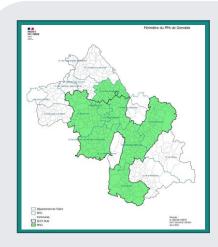
1 webin'air le 7 juillet 2021







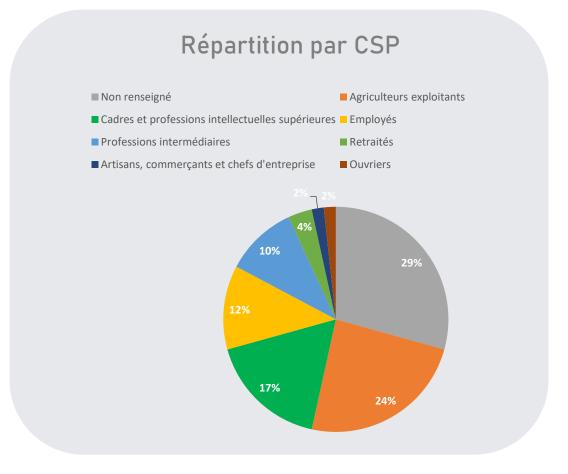




Répartition par ville

- Saint-Etienne (4)
- Sorbiers (4)
- Montbrison (3)
- Saint-Galmier (2)
- Andrézieux-Bouthéon (2)

Données de la participation





Analyse des contributions



Mobilité et déplacements 31% des avis



Agriculture 15% des avis



Résidentiel et tertiaire 16% des avis



Industrie

9% des avis



167 avis et propositions



Urbanisme 16% des avis

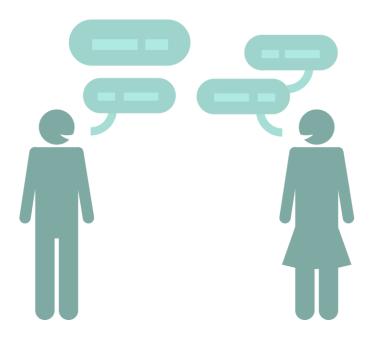


Pic de pollution 14% des avis



Principaux enseignements de la concertation citoyenne

• Vous avez la parole!



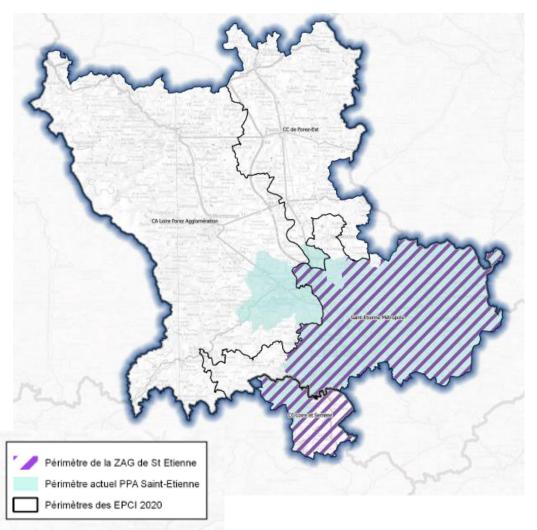


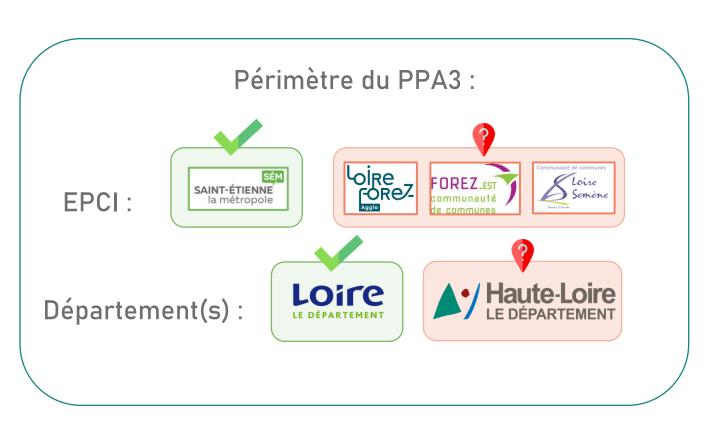
Organisation du COPIL

- Mots d'introduction
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- Périmètre et objectifs du PPA3
 - Validation du périmètre du PPA3
 - Objectifs du PPA
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Retour sur le travail réalisé
 - Zoom illustratif sur une fiche action
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Travaux de scénarisation d'Atmo
 - Discussion
- Prochaines étapes et calendrier



Validation du périmètre du PPA3





11

Objectifs du PPA

Des objectifs par polluant à atteindre pour 2027

Polluant	Objectif PPA
NO _x	Tendre à réduire les émissions de façon très conséquente afin de diminuer les concentrations en 0 ₃ (sous réserve des connaissances futures pour ce polluant). Atteindre l'objectif PREPA en 2027 au lieu de 2030
PM _{2,5}	Viser le respect des valeurs OMS* pour la population sur l'ensemble du territoire du PPA3 et assurer des valeurs en concentration de ce polluant suffisamment basses pour éviter les effets de la météorologie. Atteindre l'objectif PREPA en 2027 au lieu de 2030
NH ₃ COVNM	NH3 : Réduire les émissions pour être en cohérence avec le PREPA COVNM : Atteindre l'objectif PREPA en 2027 au lieu de 2030

* ligne directrice OMS 2005 Phase de mise en œuvre et de suivi du PPA3 Phase d'évaluation du PPA2 et d'élaboration du PPA3 2019 2027

2023



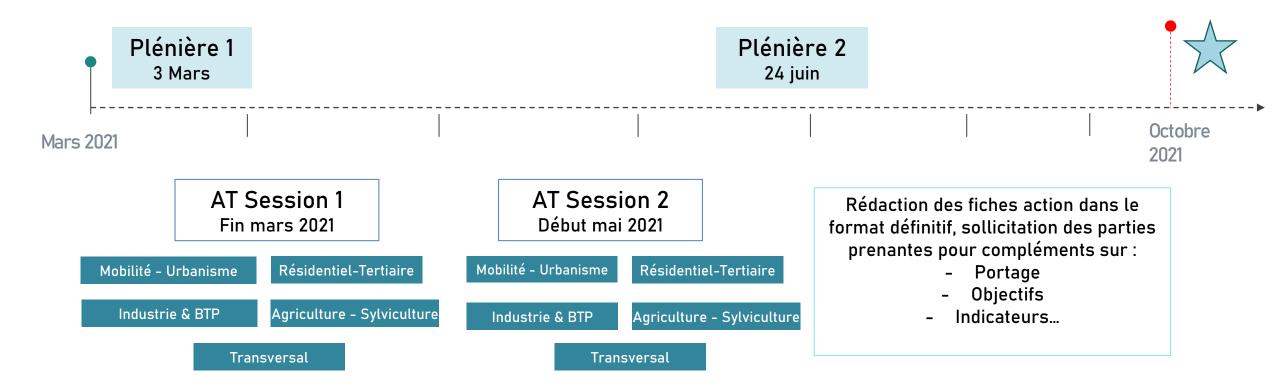
Organisation du COPIL

- Mots d'introduction
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- Périmètre et objectifs du PPA3
 - Validation du périmètre du PPA3
 - Objectifs du PPA
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Retour sur le travail réalisé
 - Zoom illustratif sur une fiche action
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Travaux de scénarisation d'Atmo
 - Discussion
- Prochaines étapes et calendrier



Retour sur le travail réalisé

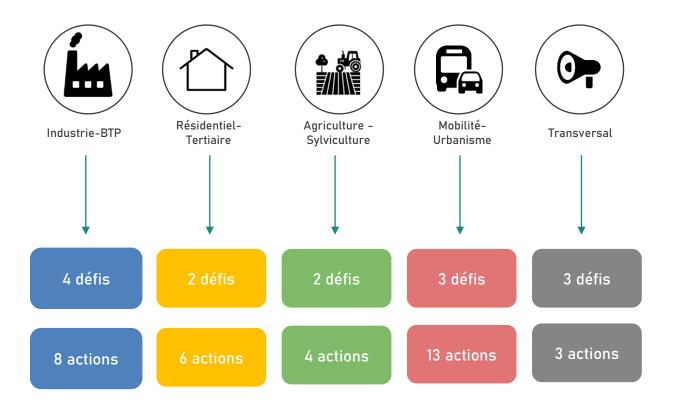
- 5 groupes de travail sectoriels se réunissant lors de deux sessions ateliers
- Une révision du PPA se voulant participative en associant les acteurs des secteurs concernés





Le plan d'action du PPA3 : vision d'ensemble

Un plan d'action structuré autour de 5 secteurs clés, 14 défis et 34 fiches action :





© I Care - 2021 - Tous droits réservés

16

Le plan d'action du PPA3 : modèle de fiche action

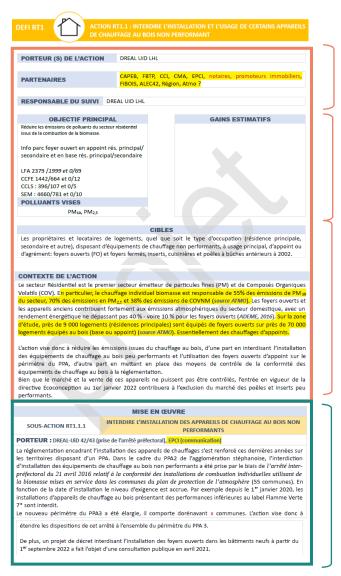
- Un format identique retenu pour chacune des fiches
 - Portage (porteurs, partenaires, responsables du suivi)
 - Objectif principal
 - Polluants visés
 - Gains estimatifs
 - Cibles
 - Contexte de l'action
 - Mise en œuvre
 - Périmètre géographique concerné
 - Ressources et moyens à mobiliser
 - Conditions de réalisation
 - Communication
 - Aspects juridiques
 - Liens plan et programme
 - Calendrier
 - Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action



Le plan d'action du PPA3

Zoom illustratif sur la fiche-action R1.1 « Interdire l'installation et l'usage de certains appareils de chauffage au bois non performant »

SOLIS-ACTION RT 1 1 2



Porteurs. partenaires

Objectifs

Cibles, contexte

Sousactions



INTERDIRE L'USAGE DES FOYERS OUVERTS D'APPOINT

Plans et programmes LIENS PLANS ET PROGRAMMES

La fiche-action est la poursuite de PPA 2 de l'agalomération stéphanoise, notamment de la fiche-action 9 « Encourager progressivement la substitution des foyers ouverts sur le territoire du PPA pour le chauffage d'appoint résidentiel, par des appareils performants en termes d'émission atmosphérique. Supprimer les foyers ouverts pour les logements neufs à partir du 1er juillet 2015. ».

Les Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) de Saint-Etienne Métropole pour la période 2019-2025, notamment les actions n°4 « Soutenir la rénovation du parc privé » et n°7 « Développer les énergies de chauffage propres et performantes », de CC Forez-Est pour la période 2020-2025, notamment l'action n°5 « Garantir aux populations le droit à respirer un air pur », et de Loire Forez Agglomération, notamment l'action 7.3.2 « Mettre en place une aide pour le remplacement des appareils de chauffage au bois des particuliers », encouragent le renouvellement des équipements de chauffage au bois non performants.

Le plan d'action national « chauffage au bois domestique performant » a pour objectif principal d'accélérer le renouvellement des vieux appareils de chauffage au bois domestiques ». Ce plan mentionne notamment : la possibilité d'interdire l'utilisation des équipements les plus anciens et les moins performants dans un calendrier à définir ainsi qu'il pourrait être demandé aux propriétaires de conserver un certificat de conformité établi par un professionnel qualifié et intégré dans le diagnostic technique fourni par le vendeur lors de la vente d'un bien immobilier.

La stratégie régionale Eau Air Sol de l'Etat en Auvergne-Rhône-Alpes, notamment la fiche-action « renforcer le cadre réglementaire existant », encourage de prendre des mesures réglementaires supplémentaires pour améliorer la qualité de l'air.

Calendrier. **Indicateurs** de suivi

Financement Conditions de réalisation

Туре	Indicateurs	Chargé de récolt
d'indicateur		
	Nombre et type de communications engagées sur les	EPCI
SUIVI	interdictions d'installation / d'utilisation des équipements	
	de chauffage non performants	
SUIVI	Signature des Arrêtés Préfectoraux	DREAL

2026 2027 Prise de l'arrêté préfectoral Communication Application de d'interdiction d'installation des sensibilisation l'interdiction chauffages peu performants d'utilisation de Prise de l'arrêté préfectoral fovers ouverts d'interdiction d'utilisation des fovers d'appoint ouverts d'appoint sur le territoire PPA(pour une application en 2025); Mise en place des campagnes de communication et de sensibilisation autour des interdictions

Textes juridiques

Industrie : Défis et actions

Modélisable

Modélisable si compléments



Non modélisable

DEFI	ACTION	TITRE DE L'ACTION	PORTEURS	PARTENAIRES	COMPLEMENT S	MODELISATIO N
I1 : Améliorer la connaissance des émissions industrielles	I1.1	Améliorer la connaissance des émissions industrielles en NOx, poussières et COV	DREAL-UID LHL	Atmo		
	12.1	Réduire les émissions en NOx des gros émetteurs industriels	DREAL-UID LHL	ADEME, Collectivités		
I2 : Réduire les émissions des installations industrielles et	12.2	Réduire les émissions dans les entreprises soumises à la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (IED)	DREAL-UID LHL	CCI, ALSAPE, ADEME, Atmo		
de combustion	12.3	Promouvoir l'adoption des MTD pour la réduction de certains polluants dans les entreprises non soumises à la directive IED	DREAL-UID LHL	CCI, ALSAPE, ADEME		
	12.4	Renforcer le niveau de prescription si nécessaire des émissions de particules et de NOx pour les installations de combustion de puissance comprise entre [1-50MW[quelque soit le nombre d'heures de fonctionnement	DREAL-UID LHL, EPCI	DDPP, ADEME, Communes, Offices de HLM, EDEL42, ALEC42	*	
I3 : Faciliter par la sensibilisation et l'accompagnement la réduction des émissions des acteurs économiques	13.1	Poursuivre la sensibilisation aux enjeux et impacts des polluants atmosphériques	CCI, FBTP, UNICEM, ALSAPE	Atmo AuRA, Clubs d'entreprises, Fédérations professionnelles, Chambre des métiers, ADEME		
acteurs coomermiques	13.2	Accompagner et booster l'amélioration de la performance énergétique des sites industriels	EDEL42/ALEC42	EPCI, CCI	•	
I4 : Accompagner les acteurs du BTP dans la réduction de leurs émissions	14.1	Valoriser et diffuser les bonnes pratiques en faveur de la qualité de l'air sur les chantiers	FBTP, EPCI	CAPEB, Maîtres d'ouvrage, DREAL- UiD LHL	•	

Résidentiel-Tertiaire : Défis et actions

▲ Modélisable

Modélisable si compléments

Non modélisable

DEFI	ACTION	TITRE DE L'ACTION	PORTEURS	PARTENAIRES	COMPLEMENT S	MODELISAT ION
	RT1.1	Interdire l'installation et l'usage de certains appareils de chauffage au bois non performants	DREAL-UID LHL	CAPEB, FBTP, CCI, CMA, EPCI, Notaires, Promoteurs immobiliers, FIBOIS, ALEC42, Région, Atmo	Validation de la date d'interdiction / d'usage	
RT1 : Réduire l'impact du	RT1.2	Eradiquer les appareils de chauffage au fioul	EPCI, SIEL	ALEC42, Région, GrDF, Atmo	*	
chauffage sur la qualité de l'air	RT1.3	Faciliter le renouvellement des appareils de chauffage au bois peu performants	EPCI	ALEC42, Région, Atmo	*	
	RT1.4	Encourager à l'utilisation de bois de qualité et aux bonnes pratiques de chauffage	Fibois AuRA, EPCI	Atmo, ALEC42, CCI, CMA, CAPEB, ANAH, FBTP	•	
	RT1.5	Accompagner et soutenir les travaux de rénovation énergétique des bâtiments	EPCI	ALEC42, EDEL42, Région, Opérateurs de l'habitat	•	
RT2 : Limiter les utilisations de solvants et autres produits d'entretien émetteurs de COV	RT2.1	Sensibiliser le grand public et les acheteurs publics aux émissions de solvants, peinture et autres produits d'entretien	DREAL	Associations, services en charge de la commande publique (Etat, SGAR, EPCI)		



Mobilité-Urbanisme : Défis et actions

Modélisable

Modélisable si compléments

Non modélisable

DÉFI	ACTION	TITRE DE L'ACTION	PORTEURS	PARTENAIRES	COMPLÉM ENTS	MODÉLIS ATION
MU1 : Poursuivre	MU1.1	Structurer l'offre alternative à l'autosolisme à l'échelle du territoire	АОМ	SMT AML, EPCI, ALEC42, DDT, STAS, SNCF Réseau, DREAL, Pays Jeune Loire, DIR CE, SNCF Mobilités		
et amplifier les politiques visant	MU1.2	Étudier l'opportunité d'ouvrir une voie dédiée aux covoitureurs sur le réseau routier national (VR2+)	DIR CE	DDT42, SEM, Atmo	*	
à diminuer la circulation routière	MU1.3	Faciliter le recours aux modes actifs	АОМ	EPCI, ALEC42, Agence d'urbanisme (EPURES), Région, CD42	*	
	MU1.4	Suivre et accompagner les mobilités durables des entreprises et des administrations	АОМ	ALEC42, CCI, CMA, EPCI		
	MU2.1	Mettre en œuvre la ZFE-m et ses mesures d'accompagnement	SEM	BE Egis, DREAL, DDT42, Ademe		
	MU2.2	Aider le renouvellement du parc roulant	SEM	ALEC42, ADEME	*	
MU2 : Réduire les émissions des véhicules	MU2.3	Renouveler les véhicules des flottes publiques les plus emetteurs de polluants	EPCI, Conseil régional, Conseil départemental	STAS et autres structures délégataires du service public	*	
	MU2.4	Développer les réseaux d'avitaillement en énergies alternatives	EPCI, SIEL, Région	Région, ADEME, Exploitants routiers, FNTV/FNTR/TLF, Entreprises, Collectivités du territoire	*	

Mobilité-Urbanisme : Défis et actions (suite)

▲ Modélisable

Modélisable si compléments

Non modélisable

DÉFI	ACTION	TITRE DE L'ACTION	PORTEURS	PARTENAIRES	COMPLÉME NTS	MODÉLI SATION
	MU2.5	Encourager à l'adhésion au dispositif "Objectif CO ₂ "	FNTR, FNTV, ECO-CO2	SEM, CCFE, LFA, CCLS, Région, STAS, ADEME	•	
MU2 : Réduire les	MU2.6	Adapter les vitesses de circulation sur les axes routiers sujets à congestion fréquente	DIR CE	EPCI, DDT42, DDT69	*	
émissions des véhicules	MU2.7	Limiter la fraude à l'Ad Blue	DREAL RCTV	Gendarmerie, police nationale, FNTR, TLF		
	MU2.8	Accompagner la transition environnementale de la logistique urbaine	SEM, SCoT	AOM, FNTR, CCI, CMA, DDT, ADEME	•	
MU3 : Intégrer les problématiques de qualité de l'air dans les politiques d'urbanisme	MU3.1	Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU/PLUI)	SCoT, EPCI	ARS, Atmo, DDT, Communes disposant de la compétence urbanisme, EPCI, ADEME		



Agriculture-Sylviculture : Défis et actions

Modélisable

Modélisable si compléments

Non modélisable

DÉFI	ACTION	TITRE DE L'ACTION	PORTEURS	PARTENAIRES	COMPLÉME NTS	MODÉLIS ATION
A1 : Améliorer les connaissances relatives aux émissions	A1.1	Contribuer à affiner les connaissances des émissions agricoles	Atmo	CA, organismes professionnels agricoles, DRAAF, EPCI, INRAE, ARVALIS, IDELE		
territoriales des secteurs agricole et forestier F1.1		Promouvoir les bonnes pratiques pour réduire les émissions du secteur forestier	DRAAF	Atmo, ONF, CRPF, Conseil départemental, EPCI, DDT, Fibois 42		
A2 : Promouvoir et mettre en œuvre les bonnes pratiques	A2.1	Sensibiliser et former les agriculteurs à la qualité de l'air	DRAAF AuRA, CA42, CA43	Organismes professionnels agricoles, EPCI, Atmo		
existantes pour diminuer les émissions du secteur agricole		Mettre en œuvre les bonnes pratiques de réduction des émissions pertinentes pour le territoire	CA 42, CA43	Atmo, Organismes professionnels agricoles, ADEME, EPCI, DDT, DRAAF		



Transversal : Défis et actions



DÉFI	ACTION	TITRE DE L'ACTION	PORTEURS	PARTENAIRES	COMPLÉMENT S	MODÉLIS ATION
T1 : Piloter, organiser, évaluer	T1.1	Organiser la gouvernance de l'air	DREAL-UID LHL	Co-présidents des commissions thématiques, organismes en charge de la collecte des indicateurs et du suivi des fiches action		
T2 : Communiquer, sensibiliser	T2.1	Sensibiliser le grand public à la qualité de l'air, former les acteurs relais et favoriser l'engagement des citoyens	EPCI, ALEC42, DDT42	DREAL-UID LHL, Communes, membres des instances du PPA		
T3 : Interdire le brûlage des déchets verts	T3.1	Faire respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts	DDT, CA	Communes, EPCI, ALEC42, DREAL, AMF 42, Atmo	*	



Vision synthétique du plan d'action

- Appel aux partenaires pour continuer à compléter et préciser les fiches-action au plus tard le 22 octobre 2021.
 - ⇒ Portage effectif des actions ;
 - ⇒ Niveau d'engagement sur les actions ;
- Indicateurs:
 - ⇒ Besoin de retours / avis des porteurs sur les indicateurs pertinents et réalistes à collecter ;
- Approfondissement du volet Coûts / Financement ;
- Prise en compte dans les fiches-action des points de vigilance soulevés dans le cadre de l'évaluation environnementale ;



Travaux de scénarisation d'Atmo

Scénario 2027 tendanciel

Sur la base du descriptif d'évolution du territoire pour 5 ans (sans PPA)



Scénario 2027 actions PPA

Avec la mise en œuvre d'actions proposées dans le nouveau PPA

→ Début des travaux : fin octobre 2021



Résultats:

- En émissions : fin décembre 2021 ;
- En concentration et exposition de la population : mi-février 2022.



Le périmètre et le plan d'action doivent être validés. Besoin d'éléments caractéristiques pour les actions du PPA (besoin d'éléments chiffrés traduisant les ambitions des actions).



Travaux de scénarisation d'Atmo



Calcul des gains en émissions des actions

Evaluation des **émissions** de polluants atmosphériques des scénarios

Modélisation des concentrations de polluants atmosphériques des scénarios







Comparaison des différents scénarios

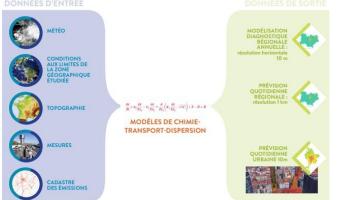


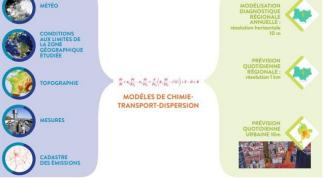
Mise en évidence des gains associés au PPA3







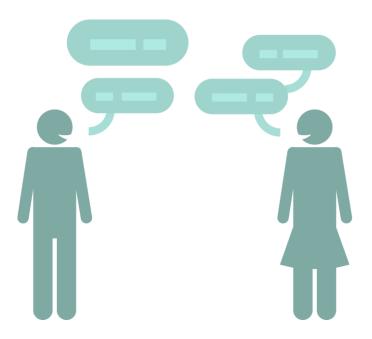






Présentation du plan d'action du PPA

• Vous avez la parole!



28

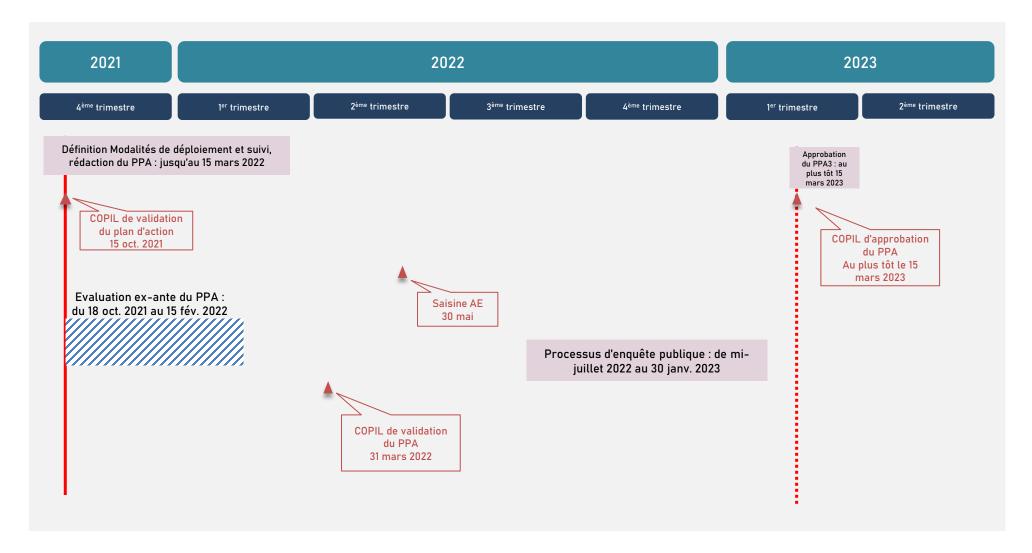


Organisation du COPIL

- Mots d'introduction
- Principaux enseignements de la concertation citoyenne
- Périmètre et objectifs du PPA3
 - Validation du périmètre du PPA3
 - Objectifs du PPA
- Présentation du plan d'action du PPA
 - Retour sur le travail réalisé
 - Zoom illustratif sur une fiche action
 - Vision d'ensemble du plan d'action du PPA3
 - Travaux de scénarisation d'Atmo
 - Discussion
- Prochaines étapes et calendrier



Calendrier et prochaines étapes





© I Care - 2021 - Tous droits réservés

30



28 Rue du 4 Septembre, Paris, France +33 (0)1 43 66 87 27 contact@i-care-consult.com







ANNEXE



Industrie : Défis, actions et sous-actions

DÉFI	ACTION	SOUS- ACTION	TITRE DE LA SOUS-ACTION
I1. Améliorer la	I1.1. Améliorer la connaissance des émissions industrielles en	l1.1.1.	Améliorer les déclarations GEREP en abaissant les seuils de déclaration
connaissance des émissions industrielles	NOx, poussières et COV	I1.1.2	Améliorer la connaissance des rejets en poussières en caractérisant la granulométrie des particules émises dans les rejets canalisés (PM10, PM2,5)
	I2.1. Réduire les émissions en NOx des gros émetteurs industriels	12.1.1	Ajuster les valeurs limites d'émission des sites industriels émettant plus de 100 tonnes de NOx par an
	12.2. Réduire les émissions dans les entreprises soumises à la	12.2.1	Viser les valeurs basses des NEA-MTD pour les installations nouvelles et neo-soumises
	directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (IED)	12.2.2	Viser les valeurs basses des NEA-MTD pour les installations existantes
I2. Réduire les émissions	12.3. Promouvoir l'adoption des MTD pour la réduction de	12.3.1	Meilleures Techniques Disponibles (pilotage, organisation, suivi)
des installations industrielles et de	certains polluants dans les entreprises non soumises à la directive IED	12.3.2	Meilleures Techniques Disponibles (procédés, traitement)
combustion	I2.4. Renforcer le niveau de prescription si nécessaire des émissions de particules et de NOx pour les installations de combustion de puissance comprise entre [1-50MW[quelque soit le nombre d'heures de fonctionnement	12.4.1	Renforcer le suivi des émissions de particules et/ou de NOx des installations de combustion existantes
		12.4.2	Réduire les émissions de NOx et de poussières des nouvelles installations de combustion biomasse (y compris néosoumises et renouvellement)
		12.4.3	Réduire les émissions de NOx des installations de combustion fonctionnant au gaz naturel
		12.4.4	Limiter l'utilisation de fioul comme combustible pour les installations existantes
		13.1.1	Sensibiliser les opérateurs économiques
I2 Facilitas non la	I3.1. Poursuivre la sensibilisation aux enjeux et impacts des	13.1.2	Informer et sensibiliser les exploitants d'installations industrielles non IED aux « MTD »
I3. Faciliter par la sensibilisation et	polluants atmosphériques	13.1.3	Sensibiliser les professionnels du BTP sur les enjeux de leurs activités sur la qualité de l'air
l'accompagnement la réduction des émissions des		13.1.4	Sensibiliser les carriers sur les enjeux de leur activité sur la qualité de l'air
acteurs économiques	I3.2. Accompagner et booster l'amélioration de la performance énergétique des sites industriels	13.2.1	Accompagner individuellement les entreprises pour identifier les points d'amélioration en performance énergétique
	performance energetique des sites industriels	13.2.2	Accroître la communication sur les enjeux liés à la performance énergétique
I4. Accompagner les acteurs		14.1.1	Développer les outils de sensibilisation aux bonnes pratiques existantes en faveur de la qualité de l'air
du BTP dans la réduction de	I4.1. Valoriser et diffuser les bonnes pratiques en faveur de la qualité de l'air sur les chantiers	14.1.2	Mettre en place une charte "Chantier propre" intégrant un volet qualité de l'air et communiquer sur cette charte
leurs émissions	quante de l'un du les chantiers	14.1.3	Intégrer dans les offres de marchés publics à enjeu air des clauses de réduction des impacts sur la qualité de l'air
		14.1.4	Définir des prescriptions spécifiques en phase "travaux" pour les chantiers de dépollution de sites industriels réglementés

Résidentiel-Tertiaire : Défis, actions et sous-actions

DEFI	ACTION	SOUS- ACTION	TITRE DE LA SOUS-ACTION
	RT1.1. Interdire l'installation et l'usage	RT1.1.1	Interdire l'installation des appareils de chauffage au bois non performants
	de certains appareils de chauffage au bois non performants	RT1.1.2	Interdire l'usage des foyers ouverts d'appoint
	bois non periormants	RT1.1.3	Définir une politique de contrôle de la mesure
	RT1.2. Eradiquer les appareils de	RT1.2.1	Accélérer le renouvellement des appareils de chauffage au fioul vers des modes de chauffage moins émissifs par la mise en place de primes de conversion
	chauffage au fioul	RT1.2.2	Accompagner les collectivités vers l'éradication des chaudières fioul de leurs bâtiments
RT1. Réduire l'impact du chauffage sur la qualité de l'air	RT1.3. Faciliter le renouvellement des appareils de chauffage au bois peu performants	RT1.3.1	Accélérer le renouvellement des appareils de chauffage au bois peu performants par la mise en place d'une prime
I dii	RT1.4. Encourager à l'utilisation de bois de qualité et aux bonnes pratiques de chauffage	RT1.4.1	Promouvoir les bonnes pratiques de chauffage au bois auprès des particuliers
		RT1.4.2	Sensibiliser les citoyens à l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air à travers l'utilisation de microcapteurs
		RT1.4.3	Accompagner la filière des producteurs de bois énergie dans son développement qualitatif
		RT1.5.1	Promouvoir la rénovation énergétique
	RT1.5. Accompagner et soutenir les travaux de rénovation énergétique des bâtiments	RT1.5.2	Accompagner techniquement (ingénierie) les publics en renforçant et pérennisant les dispositifs existants par un financement adapte
		RT1.5.3	Accompagner financièrement la rénovation énergétique
RT2. Limiter les utilisations de	RT2.1. Sensibiliser le grand public et les	RT2.1.1	Sensibiliser le grand public aux émissions de produits domestiques
solvants et autres produits d'entretien émetteurs de COV	acheteurs publics aux émissions de solvants, peinture et autres produits d'entretien	RT2.1.2	Elaborer des outils / modèles permettant d'intégrer dans la commande publique des clauses concernant le recours à des produits et matériaux faiblement émetteurs



Mobilité-Urbanisme : Défis, actions et sous-actions

DEFI	ACTION	SOUS- ACTION	TITRE DE LA SOUS-ACTION
	MU1.1. Structurer l'offre alternative à	MU1.1.1	Réaliser à l'échelle du PPA une coordination des différentes alternatives à l'autosolisme
	l'autosolisme à l'échelle du territoire	MU1.1.2	Mettre en place à l'échelle du PPA un bouquet "service mobilité"
	MU1.2. Étudier l'opportunité d'ouvrir	MU1.2.1	Etudier l'opportunité d'expérimenter une voie réservée VR2+ sur une portion de la N88 (sens Lyon - Saint- Etienne)
	une voie dédiée aux covoitureurs sur le réseau routier national (VR2+)	MU1.2.2	En cas de conclusions favorables, pérenniser cette voie réservée
MU1. Poursuivre et amplifier les politiques visant à diminuer la circulation routière	,	MU1.2.3	Mettre en œuvre les moyens de contrôle et sanction
	MU1.3. Faciliter le recours aux modes actifs	MU1.3.1	Favoriser l'usage du vélo à l'échelle du PPA
	MU1.4. Suivre et accompagner les	MU1.4.1	Sensibiliser et accompagner les entreprises à la mise en place et au maintien d'un plan mobilité entreprise
	mobilités durables des entreprises et des administrations	MU1.4.2	Renforcer les mesures visant la mobilité des salariés dans les négociations annuelles (article 82 LOM)
		MU1.4.3	Promouvoir la charte "employeurs volontaires"
		MU2.1.1	Déployer progressivement la ZFE
	MU2.1. Mettre en œuvre la ZFE-m et ses mesures d'accompagnement	MU2.1.2	Mettre en place des contrôles dans la ZFE
		MU2.1.3	Accompagner le renouvellement du parc roulant
	MU2.2. Aider le renouvellement du parc roulant	MU2.2.1	Mettre en œuvre un fonds "Air Véhicules" à destination des professionnels et des collectivités
	MU2.3. Renouveler les véhicules des flottes publiques les plus émetteurs	MU2.3.1	Viser des objectifs de renouvellement des flottes de véhicules de services publics plus ambitieux que les objectifs règlementaires et législatifs
MU2. Réduire les émissions des véhicules	de polluants	MU2.3.2	Viser des objectifs de renouvellement de la flotte captive des collectivités territoriales du territoire du PPA plus ambitieux que les objectifs règlementaires et législatifs
	MU2.4. Développer les réseaux	MU2.4.1	Elaborer un schéma global de développement des stations d'avitaillement en énergies alternatives
	d'avitaillements en énergies	MU2.4.2	Développer des stations d'avitaillement en énergies alternatives
	alternatives	MU2.4.3	Poursuivre le développement des bornes de recharge électrique sur le territoire du PPA
	MU2.5. Encourager à l'adhésion au	MU2.5.1	Sensibiliser les transporteurs au dispositif "Objectif CO2"
	dispositif "Objectif CO ₂	MU2.5.2	Intégrer le dispositif CO2 dans les marchés publics à fort enjeu transport



Mobilité-Urbanisme : Défis, actions et sous-actions

DEFI	ACTION	SOUS- ACTION	TITRE DE LA SOUS-ACTION
	MU2.6. Adapter les vitesses de circulation sur les axes routiers sujets à congestion fréquente	MU2.6.1	Mettre en œuvre une régulation dynamique des vitesses sur les axes A47 et RN88
		MU2.7.1	Sensibiliser les acteurs du transport sur l'impact de l'AdBlue sur les émissions
	MU2.7. Limiter la fraude à l'Ad blue	MU2.7.2	Renforcer les contrôles à la fraude à l'AdBlue
MU2. Réduire les émissions des	MOZ.7. Liffilter la fraude a l'Au blue	MU2.7.3	Rendre visible et communiquer sur ces contrôles
véhicules		MU2.7.4	Aider à former les forces de l'ordre au contrôle de l'AdBlue
	MU2.8. Accompagner la transition environnementale de la logistique urbaine	MU2.8.1	Envisager la mise en place d'une démarche d'engagement volontaire en faveur d'une logistique urbaine durable
		MU2.8.2	Encourager les livraisons courtes distances / derniers km par un mode de transport propre
		MU2.8.3	Prendre en compte l'évolution de logistique urbaine dans les documents d'urbanisme afin de conserver des emplacements fonciers pour des espaces logistiques urbains
MU3. Intégrer les problématiques de	. MU3.1. Renforcer la prise en	MU3.1.1	Limiter l'exposition des populations dans les zones les plus polluées
qualité de l'air dans les politiques d'urbanisme	compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU/PLUI)	MU3.1.2	Conditionner l'extension urbaine à la présence de transports en commun ou de voies modes actifs



Agriculture-Sylviculture : Défis, actions et sous-actions

DEFI	ACTION	SOUS-ACTION	TITRE DE LA SOUS-ACTION
A1. Améliorer les connaissances relatives aux émissions territoriales des secteurs agricole et forestier	A1.1. Contribuer à affiner les connaissances des émissions agricoles	A1.1.1.	Mettre en place un groupe de travail pour mieux comprendre les émissions agricoles et partager leur suivi
	F1.1. Promouvoir les bonnes pratiques pour réduire les émissions du secteur forestier	F1.1.1	Diffuser le guide sur l'impact des essences d'arbres sur la formation d'ozone
A2. Promouvoir et mettre en oeuvre les bonnes pratiques existantes pour diminuer les émissions du secteur agricole	A2.1. Sensibiliser et former les agriculteurs à la qualité de l'air	A2.1.1	Sensibiliser les agriculteurs aux enjeux qualité de l'air et à la possibilité d'agir de façon bénéfique
		A2.1.2	Former les formateurs des agriculteurs sur les enjeux qualité de l'air
	A2.2. Mettre en œuvre les bonnes pratiques de réduction des émissions pertinentes pour le territoire	A2.2.1	Etablir un catalogue de bonnes pratiques par espèce, sur la base de documents existants
		A2.2.2	Communiquer sur le catalogue et promouvoir les expériences locales de mise en œuvre de ces bonnes pratiques
		A2.2.3	Intégrer dans les diagnostics environnementaux existants un volet sur les leviers favorables à la réduction des émissions d'ammoniac dans l'air
		A2.2.4	Favoriser l'adoption de bonnes pratiques par un accompagnement technique et financier



Transversal : Défis, actions et sous-actions

DEFI	ACTION	SOUS- ACTION	TITRE DE LA SOUS-ACTION
T1. Piloter, organiser, évaluer	T1.1. Organiser la gouvernance de l'air	T1.1.1	Viser une gouvernance structurée permettant un dialogue efficace entre les acteurs et le suivi des actions
		T1.1.2	Faciliter la remontée des indicateurs de suivi
		T1.1.3	Communiquer sur l'état d'avancement du PPA auprès des citoyens
T2. Communiquer- sensibiliser	T2.1. Sensibiliser le grand public à la qualité de l'air, former les acteurs relais et favoriser l'engagement des citoyens	T2.1.1	Renforcer la politique de communication globale "Qualité de l'air" sur le territoire du PPA
		T2.1.2	Sensibiliser les écoliers, collégiens et lycéens à la qualité de l'air
		T2.1.3	Former les élus sur la qualité de l'air
T3. Interdire le brûlage des déchets verts	T3.1. Faire respecter l'interdiction du brûlage des déchets verts	T3.1.1	Affirmer l'interdiction règlementaire du brûlage des déchets verts par l'édiction d'un arrêté préfectoral
		T3.1.2	Sensibiliser les citoyens sur l'impact du brûlage des déchets verts et communiquer sur les solutions alternatives
		T3.1.3	Sensibiliser les agriculeurs aux solutions alternatives au brûlage des déchets verts à l'air et aux règles de la pratique de l'écobuage
		T3.1.4	Favoriser la mise en place des contrôles sur le respect de l'interdiction de brûlage des déchets verts

